

La verrue de la rue de Metzervisse rachetée par la Ville

C'est l'amorce d'une affaire qui mine le début de la rue de Metzervisse depuis deux décennies. La Ville vient de trouver un règlement amiable avec les propriétaires de l'immeuble délabré situé au n° 7 : en échange de 152 000 €, elle en devient propriétaire. Le projet de reconversion peut commencer.

C. F. - 30 sept. 2023 à 17:00



L'immeuble délabré est racheté par la Ville. À terme, de nouveaux logements pourraient voir le jour. Photo Armand Flohr

[Il n'y a pas que les friches industrielles en Moselle nord](#) ! Au n° 7 de la rue de Metzervisse, un bâtiment qui abritait autrefois un magasin et une partie habitation, tombe en décrépitude depuis une vingtaine d'années. Laisse à l'abandon par ses propriétaires, l'immeuble, en plus de faire tache dans le paysage, entraîne son lot de nuisances relatives à la salubrité et à la sécurité publique. En avril 2021, la municipalité a lancé une procédure d'abandon manifeste en vue d'une expropriation. Elle n'a pas eu besoin d'aller jusqu'au terme de cette démarche.

Dernièrement, « nous avons tenté une dernière discussion avec les propriétaires et cela s'est avéré fructueux ! », a résumé le maire, Pierre Tacconi, jeudi soir lors du dernier conseil municipal. « Au lieu de nous engager dans une expropriation longue et coûteuse, nous préférons acheter le bien pour 152 000 €. C'est tout juste 2 000 € de plus que l'estimation faite par les Domaines ; donc pas grand-chose », a-t-il poursuivi. Autour de la table, l'ensemble des élus s'est réjoui de cette transaction qui clôt un chapitre « bien trop long ». Eric Balland (opposition), dont l'équipe s'est

longtemps heurtée à un mur en son temps, s'est aussi félicité du dénouement « d'autant qu'il y a un projet derrière ».

Réfléchir à l'après

Ce projet, personne ne le connaît encore tant l'immeuble a de surprises à offrir. À l'arrière, les quelque 16 ares de terrain sont envahis par un roncier qui empêche de se projeter clairement. C'est dans ce contexte que la Ville signe une convention avec [l'Établissement public foncier du Grand Est](#). Ce dernier va d'abord être sollicité pour mener une étude sur le bâtiment et ses extérieurs, ce qui confirmera - ou pas - la faisabilité technique d'une reconversion en logements puisque telle est l'intention.

La convention avec l'EPFGE est également intéressante sur le plan financier puisqu'elle permet de subventionner les frais d'études jusqu'à 80 % dans la limite de 30 000 €. « Nous n'aurons pas besoin d'aller jusque-là mais pour la commune, c'est une réelle opportunité. Cela ne nous coûtera quasiment rien », a insisté Pierre Tacconi.